

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT
Direction de la circulation
aérienne militaire

Villacoublay, le 9 juin 2016
N° 561817/DEF/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Éric Labourdette
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le préfet des Côtes d'Armor

- OBJET** : demande d'autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement.
- RÉFÉRENCES** :
- a) votre lettre du 22 avril 2016 (réf. parc éolien de Biterne Sud) ;
 - b) décret du 30 novembre 2015 portant délégation de signature¹ ;
 - c) décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement² ;
 - d) arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement³, modifié.

Monsieur le préfet,

Par courrier de référence a), vous sollicitez mon autorisation pour exploiter un parc éolien, composé de 06 aérogénérateurs d'une hauteur sommitale, pale haute à la verticale, de 144,38 mètres pour 02 d'entre eux (éoliennes E4 et E5) et 149,90 mètres pour les 04 autres (éoliennes E1, E2, E3 et E6) sur le territoire des communes de Broons et Yvignac-la-Tour (22).

Après consultation des différents organismes de la défense concernés, j'ai l'honneur de vous informer que j'autorise son exploitation au titre de l'arrêté de référence d).

¹ NOR DEF1526405D

² NOR DEVP1401979D

³ NOR DEVP1119348A

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Je vous prie de croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Pour le ministre de la défense et par délégation,
le général de brigade aérienne Éric Labourdette,
directeur de la circulation aérienne militaire.



DESTINATAIRE :

- Monsieur le préfet des Côtes d'Armor.
A l'attention de Mme Florence Hervé
Direction des relations avec les collectivités territoriales
Bureau du développement durable
Place du Général de Gaulle
BP 2370
22023 Saint-Brieuc Cedex

COPIE EXTERNE :

- Monsieur le délégué militaire départemental des Côtes d'Armor.
dmd22.chef.fct@intradef.gouv.fr

COPIES INTERNES :

- Archives DSAÉ/DIRCAM.
- Archives SDRCAM Nord (BR_440_2016).